



Solutions proposées par DPD pour vos exportations au UK



PVA (Postponed VAT Accounting)

Une fois votre demande enregistrée auprès de DPD UK, DPD peut dédouaner la marchandise en utilisant votre N° de PVA.

Les avantages :

- Simplifie la facturation entre toutes les parties concernées
- Accélère le processus de dédouanement & livraison
- Avance de la TVA par DPD UK
- Facilite les démarches → le certificat C79 sera directement fourni par la HMRC auprès de nos clients

Pour bénéficier de cette solution :

- Compléter et renvoyer signé à defer@dpdgroup.co.uk le document requis
- Avoir un N°EORI GB valide
- Pour les envois en DAP, l'importateur doit autoriser DPD UK à dédouaner la marchandise en utilisant son N° de compte defferment (DAN)

DAP (sans DAN) :

A ce jour, les notifications de paiement ne permettent pas d'identifier la solution PVA mise en place.

De ce fait, le destinataire recevra la notification pour régler la totalité de la TVA.

MAIS, cette somme lui sera intégralement remboursée, dans le cas où la solution PVA a été validée par DPD UK.

DAP (avec DAN) :

DPD UK peut dédouaner la marchandise en utilisant le PVA avec un N° de DAN.

Defferment Account Number (DAN)

DPD UK peut dédouaner la marchandise en utilisant votre N° de DAN.

Cela permet un dédouanement facilité et une expérience client optimale.

Origine préférentielle

A ce jour, DPD UK permet de dédouaner de la marchandise fabriquée en Union Européenne, d'une valeur de 1 000 GBP max. par produit.

Pour bénéficier de l'origine préférentielle, une facture douane est requise, en spécifiant l'origine par produit.

Vos contacts

Merci de vous rapprocher de votre attaché(e) commercial(e) pour détailler votre besoin.

Pour ouvrir un N° de compte defferment (DAN) ou un N° de compte PVA, merci de contacter :

defer@dpdgroup.co.uk

DPD France
11-13 Rue René Jacques, Immeuble Vivaldi
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

dpd.fr

